

Saint-Remy
environnement



Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général (D.I.G) comportant la demande d'autorisation environnementale concernant la restauration de la continuité écologique de l'Yvette sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Avis Saint-Rémy-Environnement

A l'attention de Monsieur Thierry NOEL, commissaire enquêteur



Monsieur le commissaire enquêteur,

Riche de plus de 40 ans d'expérience, Saint-Rémy Environnement a pour but :

- d'assurer la protection du site, de l'environnement et de la qualité de vie de St-Rémy-lès - Chevreuse dans le cadre du territoire communal et extra communal lors de projets ou d'actions susceptibles d'avoir un impact sur Saint Rémy
- d'agir pour la sauvegarde du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse et le maintien de notre commune dans ce cadre, dans le respect de la Charte du PNR
- de veiller et agir pour le respect du paysage naturel et urbain
- de veiller et agir pour la protection des espaces naturels et agricoles
- de veiller et agir dans les problèmes liés à l'eau
- de lutter contre toutes les formes de pollutions

L'environnement étant au cœur de cette autorisation, nous souhaitons vous faire part de nos remarques :

I – Qualités du projet

Le projet présenté à l'enquête vise à redonner un profil « naturel » à la rivière Yvette par :

- en plan : la création de méandres,
- en long : la création d'une pente régulière à 2%,
- en travers : par la création de berges en pente.

Le dispositif ainsi proposé permet de créer des milieux variés au sein et aux abords du cours d'eau, notamment entre la partie aval et amont de la section concernée par le projet. Il intègre également un aménagement de l'ancien lit en dépression constituant notamment une série de mares. En outre, ce dispositif permet l'usage de l'ancien lit en bras secondaire en cas de crue.

Saint-Rémy-Environnement approuve cette démarche qui permet de conforter cette zone protégée (Réserve naturelle, ZNIEFF) en réintégrant pleinement la rivière à la dynamique des milieux (traitement des berges, débordements annuels dans la section avale) en parfaite cohérence avec le PAGD du SAGE Orge-Yvette.

II – Impacts

Nous apprécions la définition des zones à préserver des cheminements d'engin. Néanmoins, de très nombreuses interventions se succèdent dans cet espace protégé qui laissent craindre des nuisances voir des destructions de milieu pour la faune résidente.

S'agissant des impacts sur le milieu aquatique, il paraît difficile dans ce contexte de conserver les habitats des espèces vivant dans le lit de la rivière, batraciens ou mammifères. Néanmoins, nous notons le soin apporté dans le phasage des opérations en ce qui concerne la préservation de la «faune piscicole» et au transfert du substrat de fond lit de l'ancien vers le nouveau.

Nous notons avec intérêt les bénéfices du projet en ce qui concerne les surfaces et la diversité des zones humides.

III – Préservation des espaces

La réalisation du projet a nécessité en phase préalable un large abattage d'arbres sur le tracé du futur lit principal. Ceci a suscité une vive émotion auprès de la population compte tenu de la perte d'habitats pour la faune naturelle et de la vocation de cet espace, «sanctuaire» de biodiversité. Même si nous comprenons la démarche, nous regrettons que cette action dommageable ne soit pas compensée à ce stade du projet par la plantation de nouveaux spécimens, la colonisation végétale étant attendue de manière spontanée.

Par ailleurs, le projet présente, pour son exploitation, des voies et de nombreuses passerelles. Aussi, nous nous inquiétons de l'usage détourné qui pourrait en être fait. En effet, il ne faudrait pas que ces dispositions facilite les intrusions.

IV – Conclusion

Malgré le fort abattage d'arbre à l'automne 2017, Saint-Rémy-Environnement demeure favorable au projet de renaturation de l'Yvette. Néanmoins, nous attirons votre attention sur :

- les abattages d'arbres,
- le déménagement des espèces vivant dans le lit de la rivière actuelle,
- la protection des espèces au regard des nuisances de chantier,
- la nécessité de protéger la zone des intrusions.